

Conseil de quartier SAINTE COLETTE

COMPTE RENDU

LE 22 NOVEMBRE
2024

Grand Salon
Château du
Charmois

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p><u>Habitants</u> : 40 personnes</p> <p><u>Elus</u> : Monsieur Stéphane HABLOT, Député de Meurthe-et-Moselle pour la 2^{ème} circonscription, Monsieur le Maire Patrice DONATI, Monsieur Henri ROUSSELOT, Adjoint délégué démocratie territoire centre, sécurité. Monsieur Claude GRAUFFEL, Adjoint délégué démocratie territoire ouest, personnel et Conseiller Métropolitain,</p> <p><u>Fonctionnaires</u> : Monsieur Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, Madame Viviane CHASTANG, service Urbanisme Réglementaire, Monsieur Yoann CIVEL, Photographe service Communication, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire, Démocratie Participative.</p> <p><u>Partenaires</u> : Madame Christelle MARION et Madame Barbara PLANTAGENET, Bénévoles Grand Nancy Défi'b, Monsieur Christophe HARMAND, Responsable du service Sensibilisation et Prévention des Déchets à la Métropole du Grand Nancy, Monsieur Alexis MERLIN, Directeur Président Nouvel Habitat, Madame Lucie LEDROIT, responsable programme Nouvel Habitat, Monsieur Christophe THIERY, Architecte Atelier Haut Verger, Monsieur Pol-Albert BUGNOT, Président Association Vandopérienne de Médiation Sociale,.</p>

1) Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux habitants, et présente les différents interlocuteurs de la Ville et les partenaires présents.

2) Présentation de l'association Grand Nancy Défi'b

Par Madame Christelle MARION et Madame Barbara PLANTAGENET (Sauveteurs Volontaires de Proximité)

L'association Grand Nancy Défi'b est une association créée en 2007 dont le but est d'améliorer le pronostic vital des arrêts cardiaques (en réduisant le délais de prise en charge des victimes) par la mise en place d'un dispositif unique en France intégrant des citoyens volontaires.

L'association recrute des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) prêts à intervenir dans leur commune en cas d'arrêt cardiaque survenant aux alentours de leur domicile. Ces SVP sont formés à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatique (DEA) et au massage cardiaque (formation de 3 heures).

Comment fonctionne le dispositif SVP ?

C'est un ensemble d'équipes de SVP, réparties sur le territoire des communes partenaires de l'association et disposant de défibrillateurs mobiles à leur domicile (et depuis peu sur les lieux de travail).

Quelles sont les conditions pour être SVP ?

- Être majeur
- Être physiquement apte à réaliser un massage cardiaque
- Accepter d'être déclenché par les secours, chez soi et/ou sur son lieu de travail
- Avoir un téléphone et accepter d'être geolocalisé sur les applications utilisées par les pompiers et le SAMU (Sauv Life et Staying Alive)
- Se former aux gestes (massage cardiaque, utilisation du DAE) et aux procédures
- Suivre une session annuelle de maintien des acquis (2 heures par an).

Il y a 30 SVP sur Vandoeuvre (l'association en comptait 60 avant la période covid). L'association recherche de nouveaux bénévoles.

Contacts à Vandoeuvre : ec.marion@wanadoo.fr et najat.ben65@gmail.com

3) Collecte biodéchets

Par Monsieur Christophe HARMAND (Direction Déchets Ménagers - Métropole du Grand Nancy)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi AGEC le 1er janvier 2024, le compostage est devenu une obligation pour tous les ménages français. Cette loi vise à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire. La Métropole du Grand Nancy met en œuvre cette obligation en implantant des composteurs à bio-déchets dans toute l'agglomération, et en fournissant gratuitement des « bio-seaux » aux habitants pour le stockage provisoire de ces déchets et leur acheminement vers le composteur urbain de proximité. A la différence d'un composteur de jardin, le composteur urbain accepte tous les déchets organiques, y compris les déchets carnés. Les composteurs urbains ont été étudiés pour éviter toute nuisance, olfactive ou visuelle.

Une centaine de composteurs sont aujourd'hui installés sur la ville de Vandoeuvre. Leur localisation est accessible par la carte interactive sur la page de la Métropole du grand Nancy : <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/dechets/collectes>.

La Métropole du Grand Nancy distribue gratuitement les bio-seaux, disponibles dans toutes les mairies (ou centres techniques) des communes de l'agglomération.

Pour obtenir un bio-seau gratuitement à Vandoeuvre, une **condition doit être respectée** : il faut bien sûr être un résident permanent de la commune. Ils sont à disposition des habitants à raison d'un par foyer. S'adresser au Centre Technique Municipal – 7 rue Georges Bizet.

En plus d'être un geste éco-citoyen, cette action permet de favoriser l'investissement professionnel et essentiel de personnes handicapés (AEIM), qui passent compléter le stock de copeaux de bois toutes les semaines et trient les déchets non-compostables dans les bacs.

4) Parc des Clarisses

Contexte et objectifs

Cette réunion avait pour but de suivre l'évolution des divers projets de développement au sein du quartier, notamment l'aménagement du parc et la construction d'un nouvel immeuble. L'accent a été mis sur la transparence, l'implication des habitants, ainsi que sur le respect de l'espace naturel et des arbres classés.

Projets en cours

Construction de Nouvel Habitat (en collaboration avec l'architecte M. Christophe THIERRY de l'Atelier du Haut Verger) : le projet "Secret Garden" vise à construire un immeuble de qualité architecturale tout en préservant le parc remarquable. Le projet est localisé au 26 rue Sainte Colette : le terrain est un espace nu en friche et en pente situé entre le Monastère Sainte-Claire et des bâtiments mixtes de grande hauteur. Sa surface totale est de 7 384 m², qui sera découpée en 2 lots : le premier de 1 130 m² à construire et le reste qui sera rétrocédé à la commune de Vandoeuvre pour la création d'un parc municipal public protégé.

Ce projet comprend :

- Des logements avec intégration d'espaces verts et respect des arbres classés, et préservation de la biodiversité locale,
- Espaces verts devenant parc municipal protégé et ouvert au public durant la journée, dans un délai de 1 an. Une réflexion participative sera organisée pour l'aménagement des allées et de l'ensemble du parc en général.
- Immeuble de 40 logements, du T2 au T4, tous comprenant une surface extérieure, adapté à la demande locale. L'immeuble est 100% résidentiel et en accession à la propriété. Le RDC sera aligné sur la rue (R+3 + sous-sol), l'immeuble sera couleur ton champagne et minéral, en retrait de la rue, pour une hauteur de 12 m, 55 m de façade et 16 m de profondeur, avec vue complète sur le parc à l'arrière. La faune et la flore seront répertoriées dans un souci écologiste, et tous les arbres seront préservés, d'autant plus qu'ils sont remarquables. La construction est coordonnée avec l'architecte M. THIERY, et inclue 36 places de stationnement en sous-sol et 8 places ouvertes au RDC.

L'histoire du projet :

- ✓ Le Monastère a accueilli pendant plus d'un siècle les Sœurs Clarisses depuis 1921,
- ✓ Leur départ est dû à la crise des vocations et aux difficultés d'entretien du site,
- ✓ La Fondation des Monastères (propriétaire des lieux) a donc décidé de mettre en vente le terrain.

Calendrier des travaux

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ✚ Aboutissement des nombreuses démarches avec la Fondation des Monastères (ces négociations ayant réussi à sauver la majorité du Parc) et finalisation de l'achat du terrain – Préservation du Parc au maximum et revente à la Ville dans la foulée.
- ✚ Dépôt du permis de construire (PC) : fin de l'année 2024.
- ✚ Commercialisation des logements dès le mois de mai 2025.
- ✚ Purge du PC : 31 juillet 2025.
- ✚ Début des travaux : début 2026.

✚ Fin des travaux / réception : fin 2027.

Inquiétudes et propositions

De multiples préoccupations ont été exprimées par les habitants sur divers points :

- ❖ Visibilité et accès au parc : La nécessité d'assurer que le parc soit bien visible et accessible à tous, pas uniquement pour les résidents de nouveaux immeubles.
- ❖ Sécurité et circulation : Problèmes de stationnement sur les trottoirs et augmentation du trafic de véhicules, avec évocation de rodéos et de vitesses excessives sur certaines routes.
- ❖ Espaces publics et aménagement : La question de l'aménagement des allées, de la conservation des arbres pour maintenir la biodiversité, et l'accès aux infrastructures publiques a été soulevée.

Questions diverses

Que va devenir l'allée du cimetière ? : L'accès au parking se fera par l'allée des Clarisses (rebaptisée en souvenir des sœurs). Réfléchir sur la possibilité d'un portillon avec la réglementation et organiser une réflexion participative accompagnée des services municipaux compétents.

Engagements et prochaines étapes

Dialogue participatif : La municipalité s'engage à maintenir un dialogue ouvert avec les habitants et le Collectif de Sauvegarde du Parc arboré des Clarisses qui regroupe plus de 110 personnes tout au long du processus. Des réflexions participatives concernant l'aménagement du parc seront organisées.

Des promesses de tenir les habitants informés, notamment par le biais de courriers dans les boîtes aux lettres au début des travaux, ont été répétées.

Gestion des nuisances et sécurité : Des mesures de contrôle et surveillance seront mises en place pour répondre aux préoccupations liées au trafic et à la sécurité dans le quartier.

Remerciements et conclusion

La réunion s'est déroulée dans un esprit constructif, permettant aux habitants d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations. Les interventions en amont de Madame Danielle ACKERMANN, reconnue pour son engagement et respect des projets écologiques, ont été fort appréciées et les habitants l'en félicitent. La municipalité, et notamment Madame Danielle ACKERMANN dans la continuité du dossier, continuera à travailler en étroite collaboration avec la communauté pour assurer la réussite de ces projets tout en préservant la qualité de vie des habitants. Des actions ont été définies pour finaliser l'achat du monastère et du terrain, coordonner les actions du collectif de 111 personnes et réfléchir sur la possibilité d'un portillon avec la réglementation.

Suivi

Un nouveau point sera prévu pour vérifier l'avancement des projets et continuer les échanges sur les préoccupations soulevées par les habitants.

5) Questions diverses

Qu'en est-il du PC avenue Paul Doumer ? : C'est un endroit privé, des maisons bio climatiques étaient prévues mais le projet était impossible à réaliser, alors des petits studios étudiants sont considérés dans le nouveau projet de 2 bâtiments, pour le moment en cours d'instruction. Le promoteur pourra être convié à venir présenter son projet.

Les constructions sont prévues mais n'aboutissent pas : pourtant tous les logements construits sont occupés, et sur l'agglomération, on est en déficit de logement. Il n'y a jamais de souci de vente ni d'occupation quand les projets aboutissent, et cela permet de faire la réfection des anciens logements. L'Etat investit pour la confortation des infrastructures, pour éviter leurs dégradations et la dédensification de la ville. En ville, plusieurs quartiers ont attiré des commerces et des habitants, ont été renaturés (ensemble végétalisés) : Vandoeuvre change graduellement, la ville est en pleine mutation avec de nombreux projets, et une réflexion avec participation des citoyens et des professionnels, pour une meilleure vision d'ensemble concernant la qualité de vie et le bien-être des habitants, et le respect du caractère de chacun des quartiers.

Problème de stationnement illégitime sur trottoirs avec entrave du passage : les véhicules sont en augmentation constante, il faut signaler les faits à la Police Municipale qui effectuera un contrôle.

Quand seront finis les travaux Place d'Alsace ? : La fin des travaux est prévue fin décembre. Au terme des travaux, tout sera remis en état, comme avant les travaux, cela sera vérifié.

Les véhicules circulent à vitesse excessive dans la rue Paul Doumer : ce problème de vitesse excessive des véhicules dans cette rue qui est un axe important de la ville met en danger les piétons, les cyclistes et les usagers de la route. Si besoin, dans le courant de l'année prochaine, une concertation de faisabilité sera programmée.

6) Budget participatif

Par Monsieur Patrice DONATI (Maire)

La ville relance pour l'année 2025 son nouveau budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet à tous les contribuables locaux âgés de plus de 16 ans et aux associations vandopériennes, de proposer des projets d'intérêt général et de besoins collectifs, ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants, et de renforcer le lien de proximité entre les habitants, les élus et les services municipaux en leur permettant de travailler ensemble.

Pour l'année 2024, l'enveloppe allouée était de 150 000 €.

Les projets réalisés cette année sont les suivants :

- ✓ Aire de jeux quartier Cheminots,
- ✓ Aire de jeux à la Sapinière,
- ✓ Remise en état du parcours de santé de la Sapinière,
- ✓ Achat de 10 boîtes à livres à installer dans différents quartiers de la ville,
- ✓ Achat de mobiliers urbains, installés aux abords de la Médiathèque,
- ✓ Réalisation d'une fresque rue Jean Macé, le long du Parc du Charmois.

Le budget participatif revient pour la 3^{ème} année consécutive en 2025, le dépôt des dossiers aura

lieu du 06 janvier au 28 février. L'enveloppe budgétaire reste inchangée.

Les projets doivent relever de dépenses d'investissement, présenter un caractère original, et bénéficier gratuitement à tous les habitants. La liste n'est pas exhaustive, aux seules conditions d'améliorer et valoriser ce qui existe, ou de réaliser quelque chose d'innovant.

Dans un premier temps, les propositions vont être collectées, et seront analysées dans un second temps, afin d'en étudier la faisabilité, la légalité et le coût. Enfin, les projets retenus (rentrant dans les critères de sélection) seront soumis au vote.

Alors, si vous êtes porteur(s) d'un projet, n'hésitez pas à nous le soumettre !
